

NOTICE OF A RATE HEARING

Greater Sudbury Hydro Inc. has applied to change its electricity distribution rates, effective May 1, 2024

If the application is approved as filed, a typical residential customer and a typical general service customer of Greater Sudbury Hydro Inc. would see the following increase:

Residential (750 kWh)	\$1.58 per month
General Service less than 50kW (2,000 kWh)	\$3.70 per month

The requested rate change is set using an OEB-approved formula which is tied to inflation and other factors intended to promote efficiency.

Greater Sudbury Hydro Inc. also identified errors in previously approved balances in its commodity related variance accounts and is seeking approval to rectify the error in this application. Resolving these errors may result in retroactive ratemaking. If approved, the request will not have a material bill impact.

Other customers, including businesses, will also be affected. It's important to review the application carefully to determine whether you may be affected by the proposed changes.

YOU SHOULD KNOW

There are three types of OEB hearings: oral, electronic and written. The applicant has applied for, and the OEB plans to proceed with, a written hearing. If you think a different hearing type is needed, you can write to us to explain why.

During this hearing, we will hear questions and arguments from participants about this case. We will also hear questions and arguments from participants that have registered as Intervenor. After the hearing, we will decide whether to approve the application.

HAVE YOUR SAY

You have the right to information about this application and to participate in the process.

Visit www.oeb.ca/participate and use file number **EB-2023-0024** to:

- Review the application
- File a letter with your comments
- Apply to become an intervenor

IMPORTANT DATES

You must engage with the OEB on or before **November 16, 2023** to:

- Provide input on the hearing type (oral, electronic or written)
- Apply to be an intervenor

If you do not, the hearing will move forward without you, and you will not receive any further notice of the proceeding.

PRIVACY

If you write a letter of comment, your name and the content of your letter will be put on the public record and the OEB website. If you are a business or if you apply to become an intervenor, all the information you file will be on the OEB website.

LEARN MORE


Ontario Energy Board

 1-877-632-2727 TTY: 1-877-632-2727

 Monday - Friday 8:30 AM - 5:00 PM

 oeb.ca/participate

Greater Sudbury Hydro Inc.

 (705) 675-7536

 Monday - Friday 8:30 AM - 4:00 PM

 sudburyhydro.com

Greater Sudbury Hydro Inc. a déposé une requête en vue de modifier ses tarifs de distribution d'électricité à compter du 1^{er} mai 2024

Si la requête est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de Greater Sudbury Hydro Inc. serait modifiée à la hausse de la manière suivante :

Client résidentiel (750 kWh)	1,58 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	3,70 \$ par mois

Le changement de tarifs faisant l'objet de la requête est établi à l'aide d'une formule liée à l'inflation et approuvée par la CEO, ainsi qu'à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution.

Greater Sudbury Hydro Inc. a également décelé des erreurs dans les soldes approuvés antérieurement dans ses comptes d'écart liés aux biens et services marchands et demande l'autorisation de rectifier l'erreur dans la présente requête. La correction de ces erreurs peut entraîner une tarification rétroactive. Si elle est approuvée, la requête n'aura pas de répercussion notable sur les factures.

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite et la CEO prévoit y procéder. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments. Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier

EB-2023-0024 pour :

- Examiner la requête;
- Envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- Présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le 16 novembre 2023 si vous souhaitez :

- Fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- Présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS


Commission de l'énergie de l'Ontario

 1-877-632-2727 ATS : 1-877-632-2727

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

 oeb.ca/fr/participez

Greater Sudbury Hydro Inc.

 (705) 675-7536

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h

 sudburyhydro.com